

Va à:
Clubs concernés

Ittigen, le 27 juillet 2023

Coupe Suisse 2023/24: 2e tour préliminaire (39 clubs)

Mesdames, Messieurs,

Vous trouvez en annexe le tirage au sort du tour susmentionné (clubs participants: 137). Pour l'organisation des jeux, il faudra respecter les dispositions du RS STT, art. 560, des directives et du RF STT, en particulier art. 12.1.4, 12.5.1 et 12.5.2 et surtout les points suivants:

- Les jeux doivent se jouer dans la période du **14 août au 16 septembre 2023 (5 semaines)**.
- Le club recevant doit proposer au club visiteur jusqu'à 10 jours au plus tard après la publication du tirage au sort au moins deux dates pour le jeu. Après la fin du délai le club visiteur est obligé à prendre contact avec le club recevant.
Si une entente ne peut pas être obtenue, il faut observer les règles suivantes: Pour une distance de moins de 100 km, c'est le dernier soir de la période prescrite, où le club recevant dispose du local de jeu selon click-tt.ch, qui sera considéré comme date officielle, avec début de la rencontre à 14 heures.
La date de jeu convenue doit être confirmée par écrit par le club recevant (copie à Swiss Table Tennis).
- Le **résultat complet** doit être **saisi en ligne** dans les 24 heures suivant la fin de la rencontre. **L'original de la feuille du match** (signé par les deux capitaines) est à **garder** assurément par le club recevant, pour qu'il puisse servir comme preuve en cas de protêts ou recours.

Meilleures salutations

Swiss Table Tennis
Office central

Peter Wahlen

Copie à:
Présidents CT AGTT, ANJTT, ATTT, AVVF